

Grenoble, le 4 mars 2019

La rectrice de l'académie de Grenoble  
Chancelière des Universités

à

Mesdames et Messieurs les candidats  
individuels

**Objet :** Note aux candidats individuels du BTS « Assistant de manager » session 2019

Rectorat

Division  
des Examens  
et Concours  
(DEC)

Réf. :  
2019/492/DEC4/LHA

Affaire suivie par  
Leticia HERMIDA  
ALONSO

Téléphone  
04 76 74 74 20

Mél :  
leticia.hermida-alonso  
@ac-grenoble.fr

Adresse postale  
7, place Bir-Hakeim  
CS 81065-  
38021 Grenoble cedex 1

**Références :**

- Code de l'éducation Article D 643-1 et suivants.
- Arrêté du 9 mai 1995 relatif au positionnement en vue de la préparation du brevet de technicien supérieur.
- Arrêté du 24 juin 2005 fixant les dispenses d'unités au brevet de technicien supérieur.
- Arrêté du 15 janvier 2008 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « assistant de manager ».
- Arrêté du 27 juillet 2008 (BO N° 32 du 28 août 2008) définissant le contrôle de conformité des dossiers.
- Arrêté du 23 septembre 2009 (J.O du 21 octobre 2009).
- Circulaire nationale d'organisation BTS « Assistant de Manager » session 2019 du 23 novembre 2018

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation de la session 2019 du Brevet de Technicien Supérieur « Assistant de manager ».

Cette note est également disponible sur le site de l'académie de Grenoble :  
<http://www.ac-grenoble.fr/cid116787/brevet-de-technicien-superieur-bts.html>

**I - CALENDRIER DES EPREUVES**

Vous trouverez ci-après les calendriers et les horaires des épreuves écrites et orales de l'examen.

**1- Calendrier des épreuves écrites :**

EPREUVES ECRITES	DATES	HORAIRES
LANGUE VIVANTE A	MARDI 14 MAI 2019	10 H 30 - 12 H 30 (1)
CULTURE GENERALE ET EXPRESSION	MARDI 14 MAI 2019	14 H 00 - 18 H 00 (2)
MANAGEMENT DES ENTREPRISES	MERCREDI 15 MAI 2019	14 H 30 - 17 H 30 (1)
ECONOMIE-DROIT	LUNDI 13 MAI 2019	14 H 00 - 18 H 00(2)
LANGUE VIVANTE B	MERCREDI 15 MAI 2019	10 H 30 - 12 H 30 (1)
DIAGNOSTIC OPERATIONNEL ET PROPOSITION DE SOLUTIONS	JEUDI 16 MAI 2019	14 H 00 - 18 H 00 (2)

- (1) Aucune sortie des candidats n'est autorisée avant la fin de l'épreuve  
(2) La sortie des candidats est autorisée 2 h après le début des épreuves

## 2- Calendrier des épreuves orales :

EPREUVES ORALES – CONTROLE PONCTUEL	DATES
COMMUNICATION PROFESSIONNELLE EN FRANÇAIS ET LANGUE VIVANTE ETRANGERE (E4)	DU MARDI 4 AU VENDREDI 7 JUIN 2019
ACTION PROFESSIONNELLE (E6)	DU MARDI 4 AU VENDREDI 7 JUIN 2019
<u>ORAUX DE LANGUES OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES (E2 ET EF1)</u> ALL- ANGL- ESP- ITAL  ORAUX LANGUES ARABE, PORTUGAIS, POLONAIS et TURC	DU MERCREDI 22 AU VENDREDI 24 MAI 2019 OU DU LUNDI 27 AU MERCREDI 29 MAI 2019 Date précisée ultérieurement
MODULES DE SPECIALISATION (EF2)	LE LUNDI 20 MAI 2019

## II - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'EXAMEN

### 1 – Centres d'examen de rattachement :

CANDIDATS INDIVIDUELS	CENTRES D'EXAMEN DES EPREUVES ECRITES	CENTRES D'EXAMEN DES EPREUVES ORALES ET PRATIQUES <b>Épreuves E4 ET E6</b>
Salarié ARDECHE	Lycée Privé de Sacré Cœur 7 Avenue de la gare 07300 Tournon-Sur-Rhône TEL. 04 75 08 03 89	Lycée du Granier 185 Avenue Joseph Fontanet BP 69 73490 LA RAVOIRE CEDEX TEL : 04 79 71 00 10
Candidat libre DROME CNED domicilié DROME Salarié DROME	Lycée Algoud Laffemas Valence Rue Barthélemy de Laffemas 26901 VALENCE CEDEX 9 TEL : 04 75 82 61 30	Lycée du Granier 185 Avenue Joseph Fontanet BP 69 73490 LA RAVOIRE CEDEX TEL : 04 79 71 00 10
Candidats libres ISERE Salariés ISERE CNED domicilié ISERE	Lycée Louise Michel 30 rue Louise Michel BP 2708 38037 GRENOBLE CEDEX 2	Lycée du Granier 185 Avenue Joseph Fontanet BP 69 73490 LA RAVOIRE CEDEX TEL : 04 79 71 00 10
Candidats libres SAVOIE Salariés SAVOIE	Lycée du Granier 185 Avenue Joseph Fontanet BP 69 73492 LA RAVOIRE CEDEX TEL : 04 79 71 00 20	Lycée du Granier 185 Avenue Joseph Fontanet BP 69 73490 LA RAVOIRE CEDEX TEL : 04 79 71 00 10
Candidats libres HAUTE-SAVOIE CNED HAUTE-SAVOIE  Enseignement à distance HAUTE-SAVOIE  Salariés HAUTE-SAVOIE	Lycée Gabriel Fauré 2, Avenue du Rhône 74008 ANNECY CEDEX TEL : 04 50 45 20 38  Ou  Lycée des Glières 2 Avenue de Verdun BP 527 74107 ANNEMASSE CEDEX TEL 0450439320	Lycée du Granier 185 Avenue Joseph Fontanet BP 69 73490 LA RAVOIRE CEDEX TEL : 04 79 71 00 10

## **2 – Organisation des épreuves orales E4 ‘Communication professionnelle en français et en langue étrangère’ et E6 ‘ Action professionnelle’ :**

**La circulaire nationale d’organisation de l’examen éditée par le rectorat d’Aix en Provence vous a été envoyée par mail le 8 janvier 2019 ainsi que les annexes référencées ci-après. Vous trouverez l’ensemble de ces documents sur le site de l’académie de Grenoble - rubrique des examens.**

Les dispositions générales du contenu de ces épreuves figurent en annexes 4 et 5.  
Les consignes et documents à utiliser pour l’examen figurent dans les annexes 9, 10, 13, et en annexe 19 pour le livret informatique.

## **3 – Instructions relatives aux épreuves E4 et E6 – Conformité des dossiers :**

Conformément aux dispositions de l’arrêté du 22 juillet 2008, la constatation de non-conformité du dossier entraîne l’attribution de la mention « non valide » à l’épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l’épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l’interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L’attribution de la note est réservée dans l’attente d’une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention « non valide » est portée à l’épreuve.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu’une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier,
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d’organisation de l’examen ou de l’autorité organisatrice,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l’examen,
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

**IMPORTANT** : Les candidats ayant bénéficié d’un aménagement de formation, d’une réduction ou d’une dispense de stage devront **OBLIGATOIREMENT** fournir, au moment du dépôt de leur dossier, une copie du courrier de notification qui leur a été délivré.

**DÉPÔT OU ENVOI AVEC ACCUSE RECEPTION DES DOSSIERS PROFESSIONNELS (E4 et E6) EN DEUX EXEMPLAIRES** AU LYCEE DU GRANIER 185 AVENUE JOSEPH FONTANET BP 69 73492 LA RAVOIRE CEDEX

**AU PLUS TARD LE JEUDI 2 MAI 2019 A 17 H** (cachet de la poste faisant foi).

## **4 - Module de spécialisation :**

Les dispositions relatives de cette épreuve figurent en **annexe 6** de la circulaire nationale. En l’absence de dossier, l’épreuve ne peut pas se dérouler.

Le dossier de l’épreuve EF2 doit être déposé en deux exemplaires par le candidat auprès du centre d’examen au plus tard **le jeudi 2 mai 2019**. Tout candidat n’ayant pas respecté cette règle ne sera pas autorisé à passer l’épreuve.

Les candidats du CNED inscrits à cette épreuve devront avoir obligatoirement suivi cet enseignement facultatif et présenter le jour de cette épreuve orale, l’attestation de suivi émise par leur centre de formation.

## **5 – Livrets scolaires :**

Si vous possédez un livret scolaire, ce dernier devra être remis au chef de centre d’épreuves écrites au cours de la première journée d’épreuve.

### **III - ABSENCE ET FRAUDES**

Conformément au Décret 2011-2104 du 29/12/2011, en cas d'absence non justifiée à une épreuve obligatoire, le candidat ne peut se voir délivrer le diplôme. La mention « absent » figurera sur le bordereau de notation.

Les fraudes aux examens et concours de l'Enseignement Technique sont régies par l'arrêté ministériel du 19 mai 1950 (RLR 540-3).

### **IV- JURY - RELEVÉS DE NOTES - DIPLÔMES**

Les **délibérations du jury** se dérouleront au

**LYCEE DU GRANIER à LA RAVOIRE**

**Le mercredi 3 juillet 2019 à 9H00**

**Sous la présidence de Monsieur Stéphane BESSIERE**

**IA-IPR d'Économie-Gestion.**

La liste des résultats sera affichée dans le centre de délibération, dans les centres d'examen et sera disponible sur le site internet du rectorat de Grenoble – rubrique des examens.

**L'envoi des relevés de notes** sera effectué à l'issue du jury de délibérations par la Division des Examens et Concours de l'académie de Grenoble.

Les candidats individuels recevront leur **diplôme** à leur domicile (à l'adresse renseignée au moment de l'inscription) par courrier, au mois d'octobre suivant le passage de l'examen. Tout **changement d'adresse** postale intervenu après l'inscription à l'examen devra donc être notifié à la division des examens et concours.

Pour la rectrice et par délégation,  
Le chef de la division des examens et concours



Laurence Giry